

ARRETE N°149/2025

PORTANT INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES TERRITORIAUX PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE

En application du 1^{er} et 2^e de l'article 5 et de l'article 6 (1^{er} alinéa)
du décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié

Le Président du Centre de Gestion de la F.P.T. du Tarn,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.413-6, L.523-1 et L.523-5,
- Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux, et notamment ses articles 5 et 6,
- Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires territoriaux de Catégorie A,
- Vu le décret n°2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,
- Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
- Vu l'arrêté n°209-2020 du 29 décembre 2020 pris par le Président du Centre de Gestion portant établissement des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne à compter du 1^{er} janvier 2021,
- Considérant que le collège des représentants des employeurs a été consulté le 24 juin 2025,
- Considérant que 9 nominations et 10 restes en nombre de nominations enregistrées dans le cadre d'emplois des attachés ouvrent droit, à raison de 1 pour 2, à 9 postes d'attaché au titre de la présente promotion interne dans l'ensemble des collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion,
- Considérant qu'un agent n'a pas été nommé au titre de la liste d'aptitude avec effet au 1^{er} juillet 2024 et doit être réinscrit à compter du 1^{er} juillet 2025,
- Considérant que 9 agents remplissent les conditions et peuvent être inscrits sur la liste d'aptitude dressée à compter du 1^{er} juillet 2025,

ARRETE

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} juillet 2025, sont inscrits ou réinscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'attaché par voie de promotion interne en application des dispositions réglementaires susvisées :

- Madame ALLIE Nathalie née RAMADE, 1^{ère} inscription,
- Madame FOSSAT-PIERROUTET Valérie née SIGUIER, 1^{ère} inscription,
- Madame MARTY Audrey, 1^{ère} inscription,
- Monsieur MASSOL Matthieu, 1^{ère} inscription,
- Madame MOULIS Marjorie née LEJAY, 1^{ère} inscription,
- Madame NESPOULOUS Alix, 1^{ère} inscription,
- Madame PINEL Laure, 1^{ère} inscription,
- Madame TOULZE Nathalie, 2^{ème} inscription,
- Madame VIDAL Cendrine née CAZABONNE, 1^{ère} inscription,
- Madame VIENNE Marie-Béatrice, 1^{ère} inscription.

Article 2 : Tout agent inscrit sur liste d'aptitude et non nommé au terme d'un délai de 2 ans peut toutefois faire l'objet d'une réinscription sur cette liste à 2 reprises sous réserve de faire connaître, un mois avant le terme, son intention d'être maintenu sur ladite liste l'année suivante.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet du Tarn, et, pour publication, aux collectivités territoriales du département.

Fait à Albi, le 24 juin 2025
Le Président,

Sylvian CALS



Centre De Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

188 rue de Jarlard - 81 000 ALBI
Tel : 05.63.60.16.50 • Fax : 05.63.60.16.51
cdg81@cdg81.fr
www.cdg81.fr



Le Président,
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Toulouse, 68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 7, ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.
L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

